

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 mars 2025** à **19h00**

N° délibération
D2025-03-06

Date de convocation
21 mars 2025

Date d'affichage
21 mars 2025

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
11		2		11

Étaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PECYNA Carole
M. POINSIGNON Gilles	M. BOULANGE Philippe
Mme LUBNAU Dominique	

Étaient absents excusés

M. FALLITTO Giovanni	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
Mme WAGNER Mirèse	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Construction et exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Maizeroy : avis**

VU l'Arrêté Préfectoral n°DCAT/BEPE/n°2025-82 du 28 février 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au dossier de demande d'enregistrement pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Maizeroy, présenté par la société METHABRIAC SAS ;

CONSIDERANT que le dossier est tenu à disposition du public pendant une durée de 4 semaines, soit du 24 mars au 22 avril 2025 à la mairie de Maizeroy, commune d'implantation du projet ;

CONSIDERANT que la commune de Silly-sur-Nied a procédé le 10 mars 2025 à l'affichage de l'avis annonçant la consultation du dossier en mairie pendant toute la durée de la durée de celle-ci ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-11 prévoit « la consultation du Conseil Municipal de la commune où l'installation est projetée, ainsi que celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet » ;

CONSIDERANT que la commune est concernée par le plan d'épandage de l'installation visée ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation publique soit jusqu'au 7 mai 2025 ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils sont appelés à émettre un avis quant à ce projet.

Le Conseil Municipal après délibération :

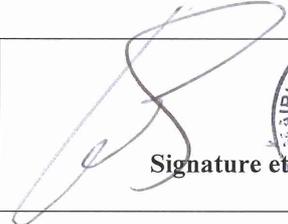
- **DECIDE** de donner un avis favorable pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Maizeroy, présenté par la société METHABRIAC SAS.

La délibération est acceptée comme suit :

- 7 voix pour
- 4 abstentions (Sonia Martignon, Dominique Lubnau, Giovanni Fallito, Carole Pecyna)

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 mars 2025

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet